

***Pour une égale considération des habitants, où qu'ils résident »,
supprimez les écarts de dotation par habitant dans le Budget 2013***

Madame, Monsieur le Parlementaire,

Vous allez vous prononcer sur le projet de loi de finances 2013 présenté par le gouvernement devant le Parlement et sur les dispositions financières concernant les dotations aux collectivités. Cet acte fort marque la manière dont l'Etat et les élus de la Nation considèrent les habitants en fonction de leur lieu de résidence.

Un article contient aujourd'hui une disposition* qui discrimine les habitants en fonction de la taille de la commune où ils résident, alors que leurs besoins de service sont identiques. Or, plus la taille est réduite plus la dotation est faible. Ce qui pénalise le budget de ma commune pour développer et assurer les services nécessaires.

En qualité de citoyen et en relai de l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France, je vous demande solennellement de modifier les articles concernant la Dotation Globale de Fonctionnement afin que soit supprimée la distinction entre ruraux et urbains.

Par cet acte fort, vous marquerez votre attachement à l'égalité républicaine en favorisant le développement des territoires ruraux et la prise en compte des besoins réels de tous mes concitoyens.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations républicaines.

Nom :

Prénom :

Code postal : Commune :

Je soutiens et relais l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France et j'adresse copie de ma démarche à l'AMRF – 52 avenue Foch, 69006 Lyon ou par courriel à : egalite@amrf.fr

**pour une commune entre 1 et 3 500 habitants, la dotation varie entre 64 et 88 euros quand elle est de 128 euros pour les communes de plus de 150 000 habitants.*